

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
de Sciences humaines (300.01)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Saint-Jérôme

*Mars 1997*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep de Saint-Jérôme a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le Conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission<sup>1</sup> et transmis le 8 août 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 8 et 9 octobre 1996<sup>2</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, des professeurs et des étudiants<sup>3</sup>. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit en premier lieu les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Cégep de Saint-Jérôme. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Le rapport présente successivement les résultats de l'évaluation du programme de *Sciences humaines* selon les cinq critères retenus pour cette évaluation dans le Guide spécifique, soit la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme. La conclusion du rapport résume l'appréciation globale du programme.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
  2. Le comité visiteur était composé de M<sup>me</sup> Louise Allaire, professeure à la Faculté des Sciences de l'éducation à l'Université de Montréal, M. Jean-Yves Morin, professeur en sciences humaines au Collège Shawinigan et M<sup>me</sup> Ninon St-Pierre, directrice adjointe des études à la Villa Ste-Marcelline qui a assumé la présidence du comité en l'absence de M. Jacques L'Écuyer. Ce comité était assisté d'une analyste de la Commission, M<sup>me</sup> Alice Dignard.
  3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

## Description du programme

Le Cégep de Saint-Jérôme, situé à la porte d'entrée de la région des Laurentides et au coeur de la ville de Saint-Jérôme, a été fondé en 1970. Il reçoit environ 3600 étudiants à temps plein dans sept programmes préuniversitaires incluant le baccalauréat international et dans onze programmes techniques. Le Collège de Saint-Jérôme administre le Centre collégial de Mont-Laurier qui dispense également le programme de *Sciences humaines*. Ce programme a fait l'objet d'un rapport d'évaluation de la Commission distinct du présent rapport.

Parmi les programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC), le programme de *Sciences humaines* est de loin le plus fréquenté, accueillant environ 1000 étudiants, soit plus du quart de l'effectif total du Collège et près de la moitié de l'effectif étudiant inscrit au secteur préuniversitaire. Le nombre de nouveaux inscrits au programme a cependant connu des fluctuations importantes au cours des dernières années passant de 246 en 1991, à 412 en 1992, puis à 360 en 1993 selon les données du Collège<sup>4</sup>. Les étudiants admis dans ce programme ont une cote au secondaire équivalente à la moyenne de l'ensemble des cégeps. Pour plusieurs d'entre eux, le programme ou le Collège ne constitue pas leur premier choix, si bien que jusqu'à 50 % des nouveaux inscrits sont admis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tours du SRAM.

Le programme de *Sciences humaines* est offert selon quatre profils : *Administration (300.12)*, *Individu (300.13)*, *Société (300.14)* et *Monde (300.15)*. La clientèle se répartit de façon inégale, *Monde* et *Administration* ne recevant respectivement que 11 % et 13 % des candidats contre 38 % pour chacun des profils *Société* et *Individu* (automne 1994). Les filles représentent près de 70 % de l'ensemble des étudiants inscrits à ce programme.

Le Collège s'est donné un premier projet collectif (*Orientations 1988-1993*) ayant comme axe principal la formation fondamentale et un second (*Orientations 1993-1998*) centré sur la réussite des élèves. Les travaux visant la révision du programme de *Sciences humaines* ont donné lieu, au Cégep de Saint-Jérôme, à l'élaboration d'un profil type du finissant (3 avril 1989).

Plusieurs départements dispensent les cours de la formation spécifique : le département des sciences sociales qui regroupe plusieurs disciplines (science politique, économie, histoire, géographie, sociologie, anthropologie), le département de psychologie, le département de mathématiques et le

---

4. Les données du Collège excluent les résultats relatifs au Centre collégial de Mont-Laurier.

département d'administration. Au cours de l'année scolaire 1994-1995, 23 professeurs ont dispensé les cours du tronc commun du programme de *Sciences humaines*. La majorité de ceux-ci enseignent à temps plein et sont permanents.

## **Évaluation du programme**

### **Le processus d'autoévaluation**

La démarche d'autoévaluation du Cégep de Saint-Jérôme est issue du cadre de référence développé par le Service de recherche et de développement pédagogiques de la Direction des études. Ce cadre établit les principales étapes conduisant à l'adoption du rapport d'autoévaluation par les diverses instances du Collège.

Un Comité d'autoévaluation a été formé; il comprenait notamment des professeurs des différentes disciplines concernées par la mise en oeuvre du programme (mathématiques, science politique, économie, histoire, psychologie). Les professeurs ont été informés et sollicités à divers moments du processus, tantôt par les membres du comité pour recueillir les données, tantôt par les coordonnateurs des différents départements pour valider les textes et proposer, le cas échéant, des ajouts et des modifications. Tel que mentionné dans le rapport du Collège, le processus a connu, pour divers motifs, des retards importants et a nécessité l'engagement d'un rédacteur externe. Parmi ces motifs, il faut citer une grève du zèle des professeurs durant l'automne 1995 et les difficultés rencontrées pour établir un consensus relativement à l'élaboration des outils méthodologiques et à la prise en charge de la responsabilité de la rédaction du rapport.

La Commission constate que le rapport est essentiellement descriptif et ne montre pas un niveau d'analyse très poussé. De plus, la participation des professeurs a été minimale. À cela s'est ajoutée la difficulté d'obtenir les données concernant le suivi des cohortes du programme.

Quatre questionnaires ont été produits dont deux ont permis de recueillir l'avis des étudiants inscrits à la session d'hiver 1995 et celui des diplômés de 1995. Les deux autres questionnaires ont été utilisés pour obtenir des données auprès des professeurs sur les cours du tronc commun, les objectifs, les méthodologies et les évaluations des apprentissages.

Le rapport du Collège de Saint-Jérôme a été transmis à la Commission avec un retard important : demandé pour le début de février 1996, il n'a été reçu qu'au début du mois d'août 1996. La Commission considère que ce retard est fâcheux, notamment parce qu'il soulève des questions d'équité à l'égard des collèges ayant terminé leur rapport à temps. La Commission souhaite donc que, lors des prochaines évaluations de programmes, le Collège respecte les délais impartis.

## **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait état de ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme des exigences de travail demandées aux étudiants.

Le Cégep de Saint-Jérôme n'a pas modifié les objectifs ministériels du programme de *Sciences humaines*. Il est intéressant de constater qu'il existe, depuis 1989, un profil type du finissant qui gagnerait cependant à être actualisé et ajusté de façon à s'approcher davantage des objectifs de l'actuel programme.

La mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Cégep de Saint-Jérôme ne reflète pas une réelle appropriation des objectifs du programme par le Collège. À ce sujet, le rapport d'autoévaluation est très explicite, soulignant le fait que "la liste ministérielle des objectifs du programme ne constitue assurément pas pour les enseignantes et les enseignants une référence prioritaire quand il s'agit de décider de l'orientation des cours" (p. 24). Bien que le rapport tente de montrer que la majorité des objectifs sont poursuivis par les cours du tronc commun, la Commission observe que les objectifs de contenu sont davantage mis en valeur que les objectifs méthodologiques du programme (2.1 à 2.6). Cette situation est corroborée par les témoignages recueillis auprès des enseignants et des étudiants de 2<sup>e</sup> année rencontrés lors de la visite ainsi que par des avis exprimés par les diplômés (questionnaire). Les constats portent sur des faiblesses dans le développement des méthodes de travail intellectuel et plus particulièrement des acquis d'ordre méthodologique.

L'atteinte des objectifs liés à la qualité du français (3.1 et 3.2) est favorisée par diverses activités de communications orale et écrite. Par ailleurs, la Commission constate avec le Collège, l'atteinte insuffisante de l'objectif 3.3 relatif à la langue seconde. Ce n'est que très occasionnellement que la

lecture de textes anglais est demandée à l'étudiant. La Commission invite le Collège à poursuivre, tel qu'il l'envisage, ses efforts pour développer les habiletés des étudiants en langue anglaise.

Il n'existait pas d'activité d'intégration au programme de *Sciences humaines* du Cégep de Saint-Jérôme en 1994-1995. La mise en place du cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines*, à la session d'automne 1996, devrait permettre de démontrer l'atteinte des objectifs méthodologiques globaux 2.3 et 2.6. Ces objectifs concernent respectivement la réalisation de toutes les étapes d'une recherche scientifique de base et la réalisation d'un travail qui démontre la capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une approche en Sciences humaines.

Les quatre profils ont été établis en tenant compte des exigences ministérielles, des préalables universitaires et du nombre d'enseignants de chaque discipline. Cela a conduit à des compositions assez particulières. Ainsi, le profil *Administration* ne comporte qu'un cours optionnel de cette discipline. Les profils *Individu* et *Société* sont caractérisés par quatre cours de psychologie obligatoires. De plus, pour chacun des profils, la progression logique des activités d'apprentissage et les liens entre les cours ne semblent pas assurés. La Commission *suggère* au Collège : 1) de mieux identifier la logique propre à chaque profil et de préciser les liens entre les cours d'un même profil, 2) d'évaluer la pertinence de maintenir les profils *Individu* et *Société* aussi spécialisés, 3) de revoir le profil *Administration* afin que les étudiants inscrits suivent tous au moins un cours d'administration ou, s'il le préfère, de revoir l'appellation du profil.

Pour ce qui concerne le niveau des exigences et la charge de travail demandée, les analyses du rapport d'autoévaluation et des instruments d'évaluation des cours d'*Économie globale* et d'*Initiation pratique à la méthodologie de la recherche* ainsi que les échanges avec les différents interlocuteurs lors de la visite au Collège révèlent des disparités marquées entre les cours et pour un même cours dispensé par plusieurs titulaires. Les différences touchent non seulement les exigences méthodologiques mais aussi les contenus. Ces disparités résultent du cloisonnement observé entre les cours et soulèvent la question de l'équivalence de la formation et de l'équité pour les étudiants. La Commission observe également que le niveau des exigences méthodologiques est plutôt faible ne permettant pas l'atteinte des objectifs du programme. En conséquence,

*la Commission recommande au Cégep de Saint-Jérôme de veiller à ce que les départements et les professeurs, d'une part, s'assurent que tous les élèves atteignent les objectifs méthodologiques du programme et, d'autre part,*

*harmonisent les exigences de travail demandées aux étudiants tant d'une discipline à l'autre que pour un même cours dispensé par plusieurs titulaires.*

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Malgré le fait que le rapport d'autoévaluation présente une variété de méthodes pédagogiques, il ressort des échanges avec les professeurs et les étudiants que l'exposé magistral axé sur le contenu disciplinaire est la principale méthode pédagogique utilisée par les professeurs du programme de *Sciences humaines*. La Commission *suggère* aux professeurs d'utiliser des méthodes pédagogiques qui favorisent le développement des méthodes de travail intellectuel, tiennent compte de la gradation dans les difficultés et soient adaptées aux élèves.

Le Cégep de Saint-Jérôme dispose d'un *plan d'aide et de soutien à la réussite* et son plan *Orientations 1993-1998* proposait comme finalité la réussite scolaire. Le rapport d'autoévaluation fait état d'une panoplie de services dont : le service d'aide pédagogique individuelle et d'orientation, la session d'accueil et d'intégration, le Centre d'aide en français, les ateliers d'ordre méthodologique et depuis l'automne 1996, le Centre d'appui en Sciences humaines (CASH). La mise en oeuvre de ces services et de ces mesures ne reflète pas la présence d'une réelle concertation ni le partage d'une vision commune entre les intervenants. Bien qu'ils soient nombreux et variés, ils sont peu utilisés par les étudiants du programme de *Sciences humaines* et le suivi des élèves présente des lacunes importantes. La Commission *suggère* au Collège d'évaluer ses services d'aide et de prendre les mesures nécessaires pour en augmenter l'efficacité et l'utilisation.

Le Collège a adopté une politique de disponibilité qui consiste principalement à demander au professeur d'afficher son horaire à la porte de son bureau, en y inscrivant ses heures de disponibilité au Collège. Les élèves rencontrés et ceux qui ont répondu au questionnaire du Collège se disent satisfaits de la disponibilité des professeurs; toutefois, ils font peu appel à cette disponibilité. La Commission invite le Collège, tel qu'il l'a envisagé dans son rapport d'autoévaluation, à préciser les moyens d'inciter les élèves, spécialement ceux qui en ont le plus besoin, à profiter davantage de la disponibilité des professeurs.

## **L'adéquation des ressources humaines**

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Au cours de l'année scolaire 1994-1995, 23 professeurs, dont 19 à temps complet, dispensaient les cours de concentration du programme de *Sciences humaines*. La répartition des cours entre les professeurs est une activité assumée par les départements. Cette répartition tient compte de la formation disciplinaire et de la compétence de chacun des professeurs. Le cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* est dispensé par les départements de Psychologie et de Sciences sociales et le cours de *Méthodes quantitatives en sciences humaines* par les départements de Mathématiques, Sciences sociales et Psychologie. Par tradition, les professeurs ont eu tendance à se spécialiser dans certains cours.

Le Collège de Saint-Jérôme dispose d'un Programme d'accueil et de formation initiale des nouveaux enseignants, d'une Politique d'évaluation des professeurs non permanents et d'une Politique de perfectionnement des professeurs. La Commission invite le Collège, tel qu'il l'a envisagé, à préciser les procédures d'évaluation des professeurs permanents et de l'inclure dans sa Politique de gestion des ressources humaines.

Le Collège possède une Politique de perfectionnement. Mais la Commission a constaté que seulement une minorité d'enseignants ont suivi, sur une base individuelle, des activités de perfectionnement d'ordre pédagogique. La Commission estime que des activités de perfectionnement collectif permettraient de valoriser le programme de *Sciences humaines*, d'amorcer le développement d'une approche programme, de développer des outils et démarches méthodologiques adaptés au programme et de favoriser les échanges ainsi que la concertation de tous les intervenants concernés par la mise en oeuvre du programme. La question du besoin de concertation pour favoriser le développement chez les étudiants des habiletés essentielles propres au domaine des Sciences humaines a d'ailleurs été soulevée par les professeurs rencontrés. La Commission *suggère* donc que le Collège favorise le perfectionnement pédagogique collectif de façon à permettre aux professeurs du programme de *Sciences humaines* de s'approprier les objectifs du programme et de développer des méthodes pédagogiques permettant d'atteindre ces objectifs.

La Commission tient à souligner la qualité des services dispensés par la bibliothèque : son aménagement, son ambiance de travail, l'information disponible incluant l'accès à des revues de langue anglaise ainsi que l'informatisation récente du système de repérage des documents. La bibliothèque répond adéquatement aux besoins des étudiants inscrits au programme de *Sciences humaines*; ces derniers apprécient la compétence et la disponibilité de son personnel. Les étudiants ont également accès à des documents audiovisuels grâce au service de l'audiovidéothèque.

La Commission a été en mesure de constater chez les étudiants rencontrés que seulement un petit nombre d'entre eux était familier avec la micro-informatique. La Commission *suggère* au Collège de favoriser l'introduction des nouvelles technologies de l'information dans le programme de *Sciences humaines* en le dotant d'équipements adéquats (appareils et logiciels adaptés aux Sciences humaines, imprimantes de qualité, etc.) et de locaux fonctionnels. L'accès à une personne ressource pour les professeurs qui souhaitent développer des projets et pour les étudiants qui doivent se familiariser avec ce nouvel environnement apparaît comme essentiel. Le Centre d'appui en Sciences humaines (CASH) pourrait également jouer un rôle important. Des efforts en ce sens contribueraient à valoriser le programme et à créer un lieu de travail et d'échange dynamique.

### **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La Commission estime que l'analyse présentée dans le rapport d'autoévaluation du Collège ne permet pas de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages mesurent bien l'atteinte des objectifs d'apprentissage des cours et du programme. Par ailleurs, la Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation pour les cours d'*Économie globale* et d'*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH). Pour les cours d'IPMSH, les instruments d'évaluation diffèrent d'un titulaire à l'autre et ne mesurent que partiellement l'atteinte de certains objectifs. Dans le cas d'*Économie globale*, les plans de cours examinés présentent des différences sensibles dans l'écriture des objectifs (3 objectifs, 10 ou 19 selon le titulaire) et dans la façon dont ils sont évalués d'un professeur à l'autre.

Jusqu'en 1994-1995, l'évaluation des apprentissages était régie par la Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA) de 1992. À l'automne 1995, le Cégep de Saint-Jérôme a adopté une

nouvelle PIEA qui a été mise en application en juillet 1996. Le Collège n'a pas montré qu'il existait des mécanismes permettant d'assurer la concertation entre les professeurs au moment de l'approbation des plans de cours et les mesures actuellement en place ne permettent pas de garantir l'équité des évaluations. De fait, lors de la visite, les étudiants ont soulevé le problème des différences dans les contenus et les instruments d'évaluation pour un même cours dispensé par plusieurs professeurs. La Commission a aussi pu constater qu'il existe des différences importantes au chapitre de l'évaluation des apprentissages d'un département à un autre, d'un cours à l'autre et pour un même cours dispensé par plusieurs titulaires. En conséquence,

*la Commission recommande au Cégep de Saint-Jérôme de veiller à l'application rigoureuse et systématique de sa Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA) et de s'assurer que les politiques départementales soient non seulement conformes à la PIEA du Collège mais harmonisées entre elles.*

Selon les données du Collège, le taux de réussite des cours de la formation spécifique du programme de *Sciences humaines* est comparable et dans certains cas supérieur à celui généralement observé dans le réseau collégial. À ce sujet, le cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* présente un taux de réussite de 97 % et de 98 % pour les sessions d'automne 1992 et de 1993 comparativement à 91 % et 90 % pour l'ensemble du réseau. Des moyennes supérieures sont également observées pour le cours de *Méthodes quantitatives en Sciences humaines*. Considérant les caractéristiques des élèves et l'avis des diplômés sur les faiblesses d'ordre méthodologique, la Commission invite le Collège à mettre en lien la réussite des étudiants avec les exigences et les instruments d'évaluation utilisés pour évaluer l'atteinte des objectifs des cours.

Le Collège a procédé à des calculs pour établir les taux de diplomation pour les cohortes A<sup>5</sup> de 1992 et de 1993 des étudiants inscrits au programme de *Sciences humaines* pour le Collège en excluant les résultats obtenus par le Centre de formation collégiale de Mont-Laurier. Selon les données du Collège, les taux de diplomation sont respectivement de 15 % (1992) et de 21 % (1993) pour les étudiants qui ont terminé le programme dans la durée prévue de 2 ans. Ces résultats sont inférieurs à ceux des étudiants de l'ensemble des collèges affiliés au SRAM<sup>6</sup> qui se situent à 26 % pour 1992. Le programme de *Sciences humaines* du Cégep de Saint-Jérôme a enregistré une baisse des taux de diplomation des cohortes de 1990 à 1993; selon la durée prescrite de 2 ans, les

---

5. Cohortes constituées d'élèves qui en sont à leur première inscription à l'ordre collégial.

6. Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

taux de diplomation sont passés de 32 % à 21 % et les taux de diplomation sur une période d'observation maximale suivent également cette tendance<sup>7</sup>. Pourtant, l'effectif du programme de *Sciences humaines* du Collège présente une cote moyenne au secondaire semblable à celle de l'ensemble des établissements collégiaux du réseau public. Devant ces constats, la Commission *suggère* au Cégep de Saint-Jérôme, dans la lignée de ses «*Orientations 1993-1998*» centrées sur la réussite scolaire, d'examiner attentivement le cheminement scolaire des étudiants du programme de *Sciences humaines* et de rechercher les moyens d'améliorer le taux de diplomation du programme.

Les finissants de 1994 du programme de *Sciences humaines* du Cégep de Saint-Jérôme présentent un taux de réussite au test ministériel de français supérieur à ceux de l'ensemble des étudiants de Sciences humaines du réseau collégial, soit un taux de réussite de 72 % comparativement à 62 % pour le réseau. Mais, pour l'année 1995, le taux de réussite n'a été que de 39 % pour les finissants du Collège alors qu'il était de 52 % pour l'ensemble du réseau. La Commission invite le Collège à analyser les motifs de ce changement de manière à pouvoir mieux orienter ses actions visant l'amélioration de la maîtrise de la langue.

### **La gestion du programme**

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La Commission a pu constater des lacunes au niveau du partage des responsabilités administratives et pédagogiques ayant un impact sur la coordination du programme de *Sciences humaines* au Cégep de Saint-Jérôme. Les départements de psychologie et de sciences sociales concernés par la mise en oeuvre du programme fonctionnent de manière cloisonnée. Le rapport d'autoévaluation souligne ce clivage «disciplinaire» et «départemental» (p. 5). Par ailleurs, la Commission reconnaît les efforts déployés par la table programme au cours des années 1988 à 1993, mais bien que réactivée, elle ne semble pas constituer actuellement un lieu d'échange et de développement d'une vision programme commune entre les disciplines impliquées dans la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

---

7. Données du ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement collégial, Système d'information sur les cheminements scolaires au collégial (CHESCO), 3 juin 1996.

La Commission estime qu'une meilleure concertation entre ces deux départements et une volonté d'impliquer les autres départements intervenant dans le programme comme ceux de mathématiques et de français sont essentielles à la cohérence du programme et ultimement à la qualité de la formation dispensée aux élèves. Cette concertation devrait également impliquer le développement de relations étroites avec la Direction des études. Pour l'ensemble des raisons qui précèdent,

*la Commission recommande au Cégep de Saint-Jérôme de développer, avec les différents intervenants, une vision commune du programme de Sciences humaines découlant d'un profil de sortie actualisé et d'assurer la concertation entre les professeurs de chaque discipline de façon à favoriser une meilleure atteinte des objectifs du programme.*

La Commission estime que la mise en place d'un comité de programme fonctionnel, dont le mandat est décrit dans le document d'orientation de la Direction des études produit en mars 1996, pourra contribuer à développer une réelle approche programme et créer un lieu de concertation permettant une meilleure intégration de l'enseignement des apprentissages pour ainsi accroître l'atteinte des objectifs du programme de *Sciences humaines*. Par ailleurs, même si le Collège dispose de politiques institutionnelles adéquates et pertinentes (ex.: nouvelle PIEA, politique du plan de cours, création et mise en place des comités de programme), l'application de celles-ci ne semblent pas se refléter dans la réalité, pas plus que le partage des responsabilités qu'elles sous-tendent. En conséquence,

*la Commission recommande au Cégep de Saint-Jérôme de confirmer et de communiquer aux intervenants impliqués dans la mise en oeuvre du programme de Sciences humaines leurs responsabilités respectives et de mettre en place un véritable comité de programme qui favorisera la participation et la concertation des enseignants.*

## Conclusion

Au terme de ses travaux, la Commission en vient à la conclusion que le programme de *Sciences humaines*, tel que mis en oeuvre au Cégep de Saint-Jérôme, présente des caractéristiques intéressantes : la variété des mesures d'aide et de soutien mises en place, les qualifications des professeurs et la qualité des services de la bibliothèque. Toutefois, la Commission constate que le programme est problématique et que plusieurs aspects doivent être améliorés.

C'est pourquoi, elle formule des recommandations afin d'amener le Collège à :

- Hausser les standards des cours afin d'atteindre les objectifs méthodologiques du programme et harmoniser les exigences de travail demandées aux étudiants d'une discipline à l'autre et pour un cours dispensé par plusieurs titulaires;
- Appliquer plus rigoureusement la nouvelle Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA) et assurer la conformité des politiques départementales;
- Développer avec les différents intervenants, une vision commune du programme et assurer la concertation entre les professeurs de chaque discipline;
- Améliorer la gestion du programme.

La Commission énonce également des suggestions à l'effet de mieux identifier la logique propre à chaque profil et de procéder aux révisions nécessaires de ces profils, de diversifier les méthodes pédagogiques, d'évaluer l'efficacité des services d'aide, de favoriser le perfectionnement pédagogique des enseignants, de soutenir l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de rechercher les moyens d'améliorer le taux de diplomation.

La prise en compte des recommandations et des suggestions devrait contribuer à améliorer la mise en oeuvre du programme et, par le fait même, avoir un impact sur la qualité de la formation. Le rapport d'autoévaluation et les rencontres effectuées indiquent que le Collège et l'ensemble des intervenants sont conscients des problèmes soulevés. La Commission invite le Collège à procéder à la mise en place d'un plan d'action et à y donner suite.

## **Les suites de l'évaluation**

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme de *Sciences humaines* 300.01 donné au Cégep de Saint-Jérôme, le Cégep indique qu'il est à mettre en place un nouveau Comité de programme, qui aura pour mandat d'élaborer un plan d'action dans le but de répondre à l'ensemble des recommandations et suggestions formulées dans ce rapport. Il précise aussi qu'il mettra tout en oeuvre pour développer un esprit de collaboration et d'efficacité permettant d'améliorer le programme de *Sciences humaines* et d'assurer une meilleure réussite des élèves.

La Commission s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport faisant état des actions réalisées dans le but de répondre à chacune des recommandations formulées dans le présent rapport d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président